

DÉCLARATION

Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :

1. J'ai acheté un système de chauffage de Flamidor Inc. ou de Pro du Chauffage (1983) Inc., qui a été financé par la Caisse populaire Desjardins St-Rodrigue (la « Caisse »);
2. J'ai pris action contre la Caisse OU la Caisse a intenté une action contre moi et j'ai produit une défense et une demande reconventionnelle (*i.e.* : j'ai demandé que le contrat de vente du système soit annulé et/ou résilié et/ou que la Caisse soit condamnée à me rembourser un ou des versements et/ou d'autres sommes d'argent);
3. Je désire participer au Règlement du recours collectif et réclamer les indemnités auxquelles je pourrais avoir droit en vertu du Règlement;

PAR CONSÉQUENT :

4. Je me désiste de l'action que j'ai intentée contre la Caisse et j'autorise le Gestionnaire à déposer ce désistement dans le dossier de la Cour;
5. Il est entendu que la Caisse et les avocats qui la représentent ne me réclameront aucuns frais de justice ni d'autres frais;
6. Ce désistement n'est valable que si le Règlement du recours collectif est approuvé et qu'il est mis en application. Si ce n'était pas le cas, ce désistement sera nul et je pourrai continuer mon action individuelle contre la Caisse.

Signature

Date de signature

Le présent DÉSISTEMENT doit être expédié **au plus tard le 16 février 2010** le cachet de la poste faisant foi.
Expédiez ce Formulaire de désistement à l'adresse suivante :

**Gestionnaire des réclamations
5350, boulevard Henri-Bourassa - bureau # 220
Québec (Québec) G1H 6Y8**

ATTENTION : POUR RÉCLAMER LES INDEMNITÉS PRÉVUES AU RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT EXPÉDIER LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION. Vous bénéficiez d'un délai plus long pour expédier le **FORMULAIRE DE RÉCLAMATION** soit **jusqu'au 19 août 2010**. Cependant, **nous vous suggérons fortement** de joindre votre **FORMULAIRE DE RÉCLAMATION** à ce **DÉSISTEMENT**. En agissant ainsi, vous ne risquez pas d'oublier.